CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023 DELIBERATION N°2023-11

Le 28 mars 2023 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Roger SEGUELA, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS (17): M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9): Mme GARNIER à M. GAILLARD, M. CARDIN à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à M. SEGUELA, M. YANG à Mme ETEVE, M. JOUBERT à M. BERTHUOT, Mme FERRAND à M. DUPUIS, M. BRIAUX à Mme MALLET.

ABSENTS (2): M. MALLET, Mme SANTANACH.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPUIS.

BUDGET GENERAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. SEGUELA, 1èr Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2022, dressé par M. Maurice GAILLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022
Dépenses nettes (a)	9 195 468.65€	4 877 976.83€
Recettes nettes (b)	6 146 108.03€	6 511 224.89€
Résultat de l'excédent de fonctionnement 2021 reporté (c)	3 049 360.62€	3 049 360.62€
Solde global de fonctionnement A = (b+c)-a		4 682 608.68€
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles (a)	5 477 891.51€	3 218 774.16€
Reste à réaliser n-1 (c)	915 353.83€	
Recettes nettes (d)	5 443 890.09€	1 758 516.11€
Report de l'excédent d'investissement 2021 (b)	949 355.25€	949 355.25€
Solde d'investissement : B = (d+b-a)		- 510 902.80€
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2022 = A-B		4 171 705,88€

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de : 20/03/23 La réception en Préfecture le : 20/03/23 L'affichage/publication du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 2311DEL

Objet: Compte administratif commune 2022

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-03-30 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires

Identifiant unique: 030-213000474-20230330-2311DEL-DE

URL d'archivage : Non définie

Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	974 o
Nom métier : 030-213000474-20230330-2311DEL-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	162.3 Ko
Nom original : 2311DEL.pdf		
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	text/xml	810 Ko
Nom original : CA MAIRIE 2022.xml		
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20230330-2311DEL-DE-1-1_2.xml		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2023 à 13h50min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2023 à 13h50min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2023 à 13h50min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2023 à 14h06min39s	Reçu par le MI le 2023-03-30